

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE CLERMONTCANTON DE
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

Délibération
N° 2026-30

Le 10 avril deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 3 avril 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Pascal Bourgeteau, Mme Sandrine Mahutte, M. Matthias Matron, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Patrick Convers, Mme Yveline Desmedt, Adjointes ; M. Vincent Berthelot, Mme Sandrine Bornsiak, Mme Katia Bucamp, Mme Dominique Chédeville, Mme Michèle Coulon, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-France Leverbe, M. Thierry Manfredi, Mme Elisabeth Rouvreau, M. Christophe Trevily, M. Thierry Wims, M. Romuald Cazier, M. Julien Corette, Mme Eléa Flament, Mme Anne-Sophie François, M. Matthieu Grene et Mme Cécilia Rucquoy formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Pascal Frazao par Pascal Bourgeteau, M. Pascal Foviaux par M. Julien Corette.

ABSENTE : Colette Dollez

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 28
- Absent excusé : -
- Absent : 1

Madame Marie-France LEVERBE a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-30-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Objet : Désignation des personnes proposées pour la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

Cette commission a un rôle essentiel dans la détermination de la valeur locative des biens, permettant ainsi de définir les bases de la fiscalité locale.

La désignation des commissaires s'effectue par le Directeur Départemental des Finances Publiques des services fiscaux dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables de la commune de trente-deux noms proposée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-32,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **PROPOSE** une liste de contribuables de 32 noms, parmi lesquels la Direction Départementale des Finances Publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ; Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué étant Président de la commission ; comme suit :

- M. Thierry DUPONT
- Mme Monique MONATTE
- M. Christian FONNE
- M. Jean-Louis SADIN
- Mme Thérèse ROUBAY
- M. François VENET
- Mme Nathalie VASSEUR
- M. Pascal MATHYS
- Mme Bernadette DESMET
- M. Daniel CROISIER
- M. Didier LEVERBE
- Mme Fabienne VERMON
- Mme Dominique CHEDEVILLE

Accusé de réception en préfecture -
060-216005744-20260410-2026-30-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- Mme Virginie MARICOURT
- M. Francis MERCIER
- M. Bruno DELORMEL
- Mme Nicole DOURLENS
- M. Claude RICHARD
- M. Jean-Claude STUDZINSKI
- M. Patrick CARLIER
- M. Thierry LEVERBE
- M. Fabrice DEMOLLIEN
- M. Olivier CAUSTIER
- M. Jean-Pierre DERAM
- M. Maxime POIZOT
- M. Philippe MINART
- Mme Caroline GRAETZER
- M. Benjamin DUCASTELLE
- M. Matthieu GRENE
- M. Bertrand HENON
- M. Laurent FRANCOIS
- M. Thimothée MASSART

Pour copie conforme.



Bernard DUBOUIL
Maire de St-Just-en-Chaussée

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-30-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026